

LIEN ÉCOLE - FAMILLE

10 RAISONS D'APPRENDRE L'ALLEMAND

- Pour être pleinement efficace, il est vivement recommandé que **l'apprentissage bilingue se poursuive de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire**.
- Le parcours bilingue est facilité par un **contact familial régulier** avec l'environnement germanophone : des émissions en allemand (radio et télévision), des visites dans les pays voisins, des activités culturelles en allemand ou en dialecte favoriseront l'apprentissage de la langue allemande.
- Il est également conseillé aux familles dialectophones **de recourir à l'emploi du dialecte** avec leurs enfants en vue de soutenir le projet bilingue par cette pratique linguistique.
- L'Éducation nationale soutient le projet bilingue des parents pour leur enfant à travers différentes actions :
 - informations aux familles,
 - accompagnement des élèves dans leurs apprentissages,
 - aide personnalisée aux élèves des classes bilingues.

Pour toute information complémentaire,

veuillez vous adresser :

- à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Bas-Rhin - Mission langues - Tél. 03 69 20 93 20 - Courriel : bilingue67@ac-strasbourg.fr
- Haut-Rhin - Bureau ERI - Tél. 03 89 24 87 19 - Courriel : eri68.languesvivantes@ac-strasbourg.fr

L'ENSEIGNEMENT BILINGUE (FRANÇAIS / ALLEMAND) dans l'académie de Strasbourg



Photo : Giljean Klein - Réalisation dépliant : Réseau Canopé



OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

CONTINUITÉ AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

L'enseignement bilingue doit permettre l'acquisition d'une bonne maîtrise de la langue allemande en **développant chez l'élève, tout au long du cursus, les compétences langagières, grâce à un enseignement de l'allemand et de disciplines en allemand.**

Les objectifs des disciplines enseignées en allemand correspondent aux programmes de l'école primaire définis par le ministère de l'Éducation nationale. Le programme d'enseignement est **le programme français dans son intégralité.**

- L'enseignement bilingue démarre dès l'école maternelle et se poursuit jusqu'en fin d'école élémentaire.

- L'enseignement bilingue repose sur **la parité horaire dans les deux langues** : 12 heures en français et 12 heures en allemand. L'allemand est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement.

- L'enseignement bilingue est généralement assuré par deux enseignants chargés respectivement de l'enseignement en français et en allemand. Cet enseignement est organisé sur le principe de l'alternance des langues par journée entière ou par demi-journée.

LUNDI	Allemand
MARDI	Français
MERCREDI	Semaine 1 : Allemand Semaine 2 : Français
JEUDI	Allemand
VENDREDI	Français

- À l'école maternelle, tous les domaines d'apprentissage se déclinent dans les deux langues.

- **A l'école élémentaire, l'ensemble des domaines disciplinaires est équitablement partagé en deux.**

- À l'issue de l'école élémentaire, les élèves poursuivent leur scolarité dans le collège bilingue du secteur. Les collégiens bénéficient tous de 4 heures d'allemand, auxquelles s'ajoute un enseignement en langue allemande de disciplines autres que linguistiques (mathématiques, histoire-géo, SVT, EPS...) en fonction des ressources humaines propres à chaque collège.

- À l'issue du collège, deux poursuites de cursus sont proposées aux élèves après procédures d'admission :

- **Au lycée général et technologique** : réseau binational Abibac (délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur en série S, ES ou L) ou enseignement de disciplines autres que linguistiques en allemand dans le cadre d'une section européenne.

- **Au lycée professionnel** : dispositif académique Azubi-bacpro (co-qualification professionnelle reconnue en France et en Allemagne).



Illustration : Tomi Ungerer

